



Les frais d'indemnisation peuvent-ils être revus à la baisse ?

Par **Swanmic**, le 25/01/2020 à 23:01

Bonjour,

J'ai été récemment victime d'un accident de la route entraînant des dommages corporels. J'ai fait les démarches d'indemnisations et tout tralala, mais peut-être pas avec une efficacité optimale car je suis jeune (19 ans et mineur au moment de l'accident) et un peu naïf quant à mes intérêts ...

Bref, tout ça pour dire que j'ai reçu la première offre d'indemnisation, et je sait pas quoi faire. J'ai entendu dire d'un peu partout, qu'il valait mieux ne pas l'accepter et faire une contre-proposition. Cependant cet offre semble me convenir et j'ai peur qu'elle soit revue à la baisse, est possible ?

J'en profite pour poser discrètement en 2ème question 😊, idéalement je souhaiterai comparer mon offre d'indemnisation avec celles de ceux qui ont eut un accident similaire au mien. Mais je sait pas où est ce que je pourrais récupérer ces informations !

Merci, par avance et bonne journée !!!

Par **Visiteur**, le 26/01/2020 à 12:05

😊 Bonjour

Je vous conseille ce lien:

<https://association-aide-victimes-france.fr/?s=contester>

<https://association-aide-victimes-france.fr/accueil-association-daide-a-lindemnisation-victimes/calcul-prejudice-corporel-indemnisation>

Et aussi quelques sites:

Médecins-conseils de victimes

Anameva, Association nationale des médecins-conseils de victimes d'accident avec dommages corporels, www.anameva.com

Expert.doc, association pour l'expertise des dommages corporels en recours, expertdoc.free.fr

Avocats conseils de victimes

Anadavi, Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels,
www.anadavi.org

Associations de défense de victimes

Association des paralysés de France, www.apf.asso.fr

Association des accidentés de la vie, www.fnath.org

Unaftc, Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés,
www.traumacranien.org

Par **carolinedenambride**, le **28/01/2020** à **10:15**

Bonjour,

Vous avez la possibilité de vous orienter vers une association d'aide aux victimes ou d'un avocat pour vérifier que les montants proposés correspondent réellement aux préjudices subis.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON